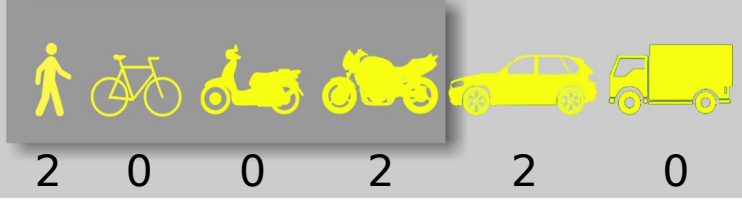


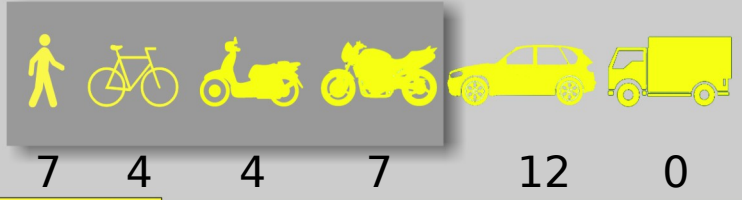
57 accidents
6 tués
34 blessés hospitalisés



67 % des tués sont des usagers vulnérables



65 % des blessés hospitalisés sont des usagers vulnérables



Localisation des accidents du mois

- Tués
- Blessés hospitalisés
- Blessés non hospitalisés

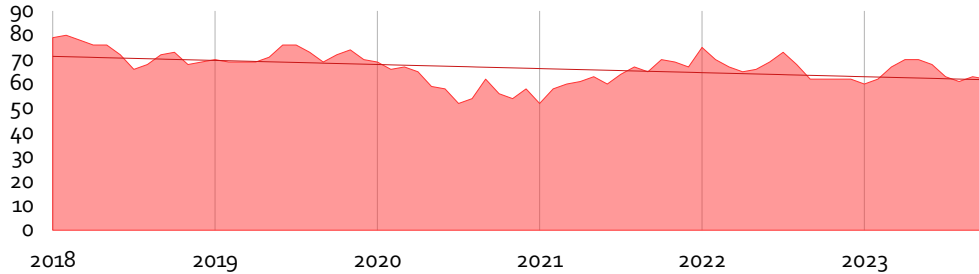
Le commentaire du mois

Le saviez-vous : un décret publié le 1^{er} septembre 2023 a relevé à 14 ans l'âge minimum pour conduire une trottinette électrique. A l'intérieur d'une agglomération, les trottinettes doivent circuler sur les pistes et bandes cyclables. Lorsqu'il n'y en a pas, elles peuvent se déplacer sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50km/h. Hors agglomération, elles doivent obligatoirement rouler sur les voies vertes et pistes cyclables.



Cumul des tués sur les 12 derniers mois

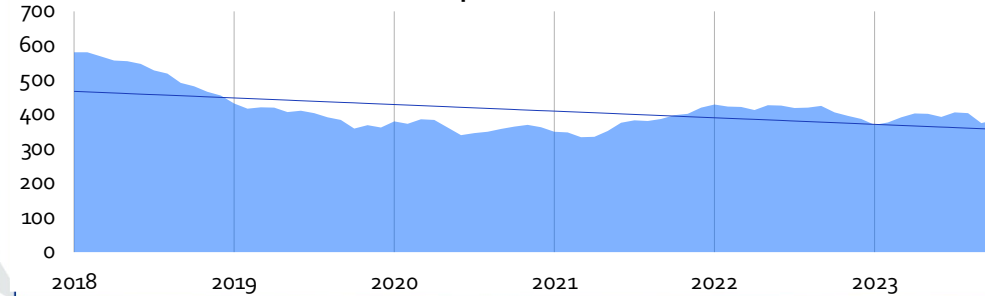
Cumul des tués sur les 12 derniers mois



- 62 tués sur les 12 derniers mois
- Tendance sur 12 mois \rightarrow par rapport au mois précédent (63)
- Stabilité par rapport à l'année 2022 (62)

Cumul des blessés hospitalisés sur les 12 derniers mois

Cumul des blessés hospitalisés sur les 12 derniers mois



- 384 blessés hospitalisés sur les 12 derniers mois
- Tendance sur 12 mois \nearrow par rapport au mois précédent (375)
- Diminution par rapport à l'année 2022 (406)

Extraits de circonstances des accidents mortels

-«Deux véhicules légers circulent de nuit, hors agglomération, sur une chaussée trempée. Pour une raison inexpliquée, la conductrice qui se dirige vers Saint-Jean-de-Vedas se déporte sur la voie opposée et percute frontalement le véhicule arrivant en sens inverse. Elle succombe à ses blessures.»

-«Un motocycliste circule sur la D189 en direction de Mauguio, il percute un véhicule léger qui lui coupe la route, en sortie de parking. Le motard décède sur place.»

- «En agglomération, une personne âgée traverse la chaussée sans regarder pour récupérer le passage piéton à quelques mètres. Le véhicule circulant sur la D132 n'a pas vu la personne âgée sortir de derrière un petit arbre situé sur le trottoir droit, elle percute celle-ci avec son pare-choc avant. La victime décèdera de ses blessures quelques jours plus tard.»

POUR ALLER PLUS LOIN

